Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20260309-2026_32-DE

Séance du 9 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué *(convocations expédiées le 04/03/2026)* s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

Affichage porte de la Mairie le 04/03/2026

Présents : MM. LE VERGE Stéphane - THOME Valérie - NOGUES Loïc - OLLITRAULT Michelle -- NEVO Laurent - COJEAN François- LE POTIER Marie-Laure - LIZIARD- FLOC'H Marion

Absentes excusées : LE MAINTEC Gwenaëlle donne pouvoir à COJEAN François
VIDCOQ Marc donne pouvoir à NEVO Laurent
LE MARCHAND Fabienne

Secrétaire de séance : LE POTIER Marie-Laure

2026-32

Objet : Budget Commune - Affectation résultat 2025

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2025 au budget communal est de **255 562.97 euros.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

► D'affecter cet excédent soit **255 562.97 euros** au financement des dépenses d'investissement

BP 2026 (**article 1068** du B.P 2026).

FAIT ET DELIBERE A ST CARADEC, LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Alain GUILLAUME